



# Information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers

Cartographie\* annexée à l'arrêté n°2011102-0015 du 12 avril 2011

Département de la Drôme

Carte du zonage sismique

\* Le recours à la fiche synthétique descriptive est indispensable pour pouvoir interpréter cette carte.

## Zones de sismicité

- 2 ( Faible )
- 3 ( Modérée )
- 4 ( Moyenne )

